068-226800019-20120316-0000009279-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication: 23/03/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2012-3-6-8

Séance du vendredi 16 mars 2012





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT C244 DÉVELOPPEMENT RURAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2011-5-6-2 du 8 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 Agriculture,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder une subvention pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'érosion à :

EARL SCHWEITZER – VIEUX FERRETTE

6.400,00€

EARL SUTTER - BERRWILLER

600,00€

soit un total de subventions de 7.000 €, qui sera versée à l'Agence Service et Paiements à partir du Programme C244 au chapitre 204 - Nature 204181 - Fonction 74, conformément à la convention en vigueur.

1/101

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 MARS 2012

Développement rural (Inv) PROGRAMME 2012

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|----------------------------|-------|--------------------------|
| DRU04043 | ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SCHWEITZER – VIEUX FERRETTE Matériel de lutte contre l'érosion : déchaumeur et semoir | 16 000,00 | 40% | 6 400,00 |
| DRU04044 | ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SUTTER - BERRWILLER Matériel de lutte contre l'érosion : semoir | 1 500,00 | 40% | 600,00 |
| | | | Total | 7 000.00 |